

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00413

Numéro SIREN : 433 064 896

Nom ou dénomination : 17 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2020 sous le numéro de dépôt 864

17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal - Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2019

Monsieur Michel DAUSSAN, Président non associé de la société 17 EXPERTISE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante : notre activité est stable, nous dégagons cette année encore un résultat bénéficiaire.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : nous espérons maintenir notre progression de chiffre d'affaires.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Un tableau sur figure en annexe.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 111 024 euros contre 1 080 765 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,80%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 14 131 euros

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 8 184 euros

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 446 546 euros

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 925 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 326 929 euros contre 327 744 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,25%.

Le montant des charges sociales s'élève à 137 975 euros contre 154 245 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,55%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 50 860 euros

Le montant des autres charges s'élève à 9 068 euros

Les charges d'exploitation se sont élevées à 992 486 euros contre 968 152 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,51%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 132 669 euros contre 129 291 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,61%.

Compte tenu d'un résultat financier de -169 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 132 500 euros

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 5 580 euros

- d'un impôt sur les sociétés de 32 892 euros

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 105 188 euros contre un bénéfice de 97 421 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,97%.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 146 481 euros contre 1 096 135 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,59%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 105 188 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	105 188 euros
A titre de dividendes	60 000,00 euros
Soit 30,00 euros par action	
Le solde	45 188 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 252 408 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 417 408 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 janvier 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2018	60.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2017	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE
Le 9 janvier 2019

Michel DAUSSAN
Le Président

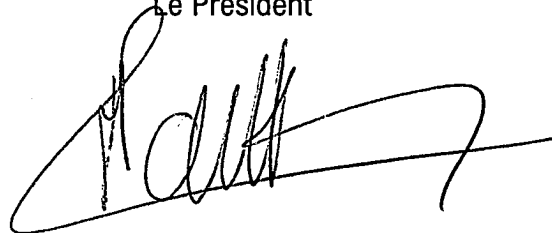
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Daussan', with a long horizontal stroke extending to the right.

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						9
Montant total des factures concernées				5 64	16 159	16 723
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	0.08 %	2.31 %	2.39 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60		
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4					73
Montant total des factures concernées	2 474	674	4 616	2 160	30 110	37 561
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	0.11 %	0.03 %	0.21 %	0.10 %	1.37 %	0.03 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux : 60		
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :		
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		○ Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :		

17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal - Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JANVIER 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 105 188 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	105 188 euros
A titre de dividendes	60 000,00 euros
Soit 30,00 euros par action	
Le solde	45 188 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 252 408 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 janvier 2020.

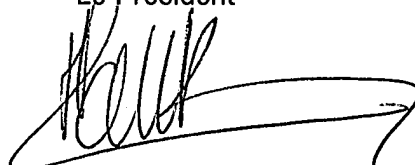
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2018	60.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2017	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Certifié conforme

Michel DAUSSAN
Le Président



Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2018	60.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2017	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Michel DAUSSAN
Le Président



17 EXPERTISE

1 B rue Cardinal
Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE

COMPTES ANNUELS

17 EXPERTISE
*1 B RUE CARDINAL
RESIDENCE ETOILE MARINE
17000 LA ROCHELLE
05 46 30 50 50*

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 B rue Cardinal 17000 LA ROCHELLE Durée de l'exercice précédent* 12

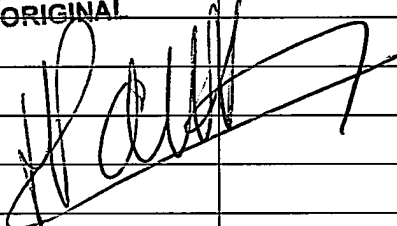
Numéro SIRET*

4	3	3	0	6	4	8	9	6	0	0	0	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant *

				Exercice N clos le, <u>13 009 2019</u>		N-1 <u>13 009 2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ *								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 500	AG	7 488	12	1 436	
	Fonds commercial (1)	AH	341 330	AI		341 330	341 330	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	227 982	AQ	90 026	137 956	146 836	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	148 992	AU	90 895	58 097	46 268	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CA			
Autres participations		CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB	525	BC		525	525	
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	855	BI		855	855		
TOTAL (II)	BJ	727 184	BK	188 409	538 775	537 251		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 150	BW		9 150		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	115 100	BY	7 984	107 116	127 507
		Autres créances (3)	BZ	121 319	CA		121 319	153 253
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	281 923	CE		281 923	229 818
Disponibilités		CF	70 723	CG		70 723	36 146	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 474	CI		17 474	12 160		
TOTAL (III)	CJ	615 689	CK	7 984	607 705	558 884		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 342 874	IA	196 393	1 146 481	1 096 135	
Rechts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 380	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL



Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15.0.....0.0.0.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	207 220	169 799
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	105 188	97 421
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	477 408
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975	34 975
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	34 975
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	116 835	112 311
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	43 047	43 033
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 610	118 537
	Dettes fiscales et sociales	DY	182 381	179 152
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 568	1 327
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	196 656	174 580
TOTAL (IV)		EC	634 097	628 940
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 146 481	1 096 135
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	553 958	543 525	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **17 EXPERTISE** Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	1 111 024	FH	FI	1 111 024
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 111 024	FK	FL	1 111 024	1 080 765
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		3 628	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	12 576	11 412	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 555	1 638	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 125 155	1 097 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	8 184	13 625	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	446 546	410 888	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	12 925	13 000	
	Salaires et traitements*				FY	326 929	327 744	
	Charges sociales (10)				FZ	137 975	154 245	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	42 876	36 101
				} - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 984
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	9 068	11 499	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	992 486	968 152
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	132 669	129 291	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3 369	917	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	3 369	917	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 538	4 592	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 538	4 592	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(169)	(3 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	132 500	125 617	

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 99		4 79
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 099		4 79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	19		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 519		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 580		4 79
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 892		28 674
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 135 623		1 098 840
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 030 435		1 001 418
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	105 188		97 421
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 526		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf état annexe			1 519	7 099	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 146 480.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 111 023.94 Euros et dégageant un bénéfice de 105 188.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1, à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	348 830		
Installations générales agencements aménagements des constructions	221 551		6 431
Matériel de transport	63 980		37 989
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 470		
TOTAL	352 000		44 420
Autres participations	525		
Prêts, autres immobilisations financières	855		
TOTAL	1 380		
TOTAL GENERAL	702 211		44 420

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			348 830	348 830
TOTAL			348 830	348 830
Installations générales agencements aménagements constr.			227 982	227 982
Matériel de transport		19 446	82 522	82 522
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			66 470	66 470
TOTAL		19 446	376 974	376 974
Autres participations			525	525
Prêts, autres immobilisations financières			855	855
TOTAL			1 380	1 380
TOTAL GENERAL		19 446	727 184	727 184

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 064	1 424		7 488
TOTAL	6 064	1 424		7 488
Installations générales agencements aménagements constr.	74 715	15 311		90 026
Matériel de transport	34 779	18 102	19 427	33 454
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 402	8 039		57 441
TOTAL	158 896	41 452	19 427	180 921
TOTAL GENERAL	164 960	42 876	19 427	188 409

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 424				
TOTAL	1 424				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	15 311				
Matériel de transport	18 102				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 039				
TOTAL	41 452				
TOTAL GENERAL	42 876				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	34 975				34 975
TOTAL	34 975				34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 050	7 984	1 050		7 984
TOTAL	1 050	7 984	1 050		7 984
TOTAL GENERAL	36 025	7 984	1 050		42 959
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 984	1 050		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525	525	
Autres immobilisations financières	855	855	
Clients douteux ou litigieux	9 581	9 581	
Autres créances clients	105 519	105 519	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
Impôts sur les bénéfices	6 008	6 008	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 451	51 451	
Débiteurs divers	61 044	61 044	
Charges constatées d'avance	17 474	17 474	
TOTAL	255 274	255 274	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	61	61		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	116 774	36 635	80 139	
Fournisseurs et comptes rattachés	88 610	88 610		
Personnel et comptes rattachés	77 619	77 619		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 270	50 270		
Impôts sur les bénéfices	1 201	1 201		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 001	43 001		
Autres impôts taxes et assimilés	10 290	10 290		
Groupe et associés	43 047	43 047		
Autres dettes	6 568	6 568		
Produits constatés d'avance	196 656	196 656		
TOTAL	634 097	553 958	80 139	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 400			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 875			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	42 000
Total	42 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 842
Dettes fiscales et sociales	106 829
Autres dettes	6 506
Total	170 238

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 474
Total	17 474
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	196 656
Total	196 656

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	6
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros; cela concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.



Geoffroy Rosembly

Commissaire aux comptes auprès de la cour d'appel de Bordeaux,
6 rue Jean Marot, 16000 ANGOULEME



17 EXPERTISE Sas
A l'attention de l'associée unique de la Sas
1 rue Cardinal, Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 30 septembre 2019



A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 17 EXPERTISE Sas relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il en va notamment du traitement des produits constatés d'avance qui constituent une estimation significative retenue pour l'élaboration des comptes, pour lequel le caractère approprié et la séparation d'exercice a été contrôlée en cohérence.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en



France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

cl



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Angoulême, le 23 janvier 2020

Geoffroy Rosembly
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 1 B rue Cardinal		17000 LA ROCHELLE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43306489600023			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, 30092019	
		N-1 30092018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement *	CX	CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 500 / 7 488 / 12 / 1 436
Fonds commercial (1)	AH	AI	341 330 / 341 330
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AQ	227 982 / 90 026 / 137 956 / 146 836
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	148 992 / 90 895 / 58 097 / 46 268
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	525 / 525
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	855 / 855
TOTAL (II)	BJ	BK	727 184 / 188 409 / 538 775 / 537 251
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	9 150 / 9 150
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	115 100 / 7 984 / 107 116 / 127 507
Autres créances (3)	BZ	CA	121 319 / 121 319
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	281 923 / 281 923 / 229 818
Disponibilités	CF	CG	70 723 / 70 723 / 36 146
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 474 / 17 474 / 12 160
TOTAL (III)	CJ	CK	615 689 / 7 984 / 607 705 / 558 884
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 342 874 / 196 393 / 1 146 481 / 1 096 135
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 1 380
		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capid Group

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.50...000.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	207 220	169 799
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	105 188	97 421
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	477 408	432 220
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975	34 975
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	34 975	34 975
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	116 835	112 311
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	43 047	43 033
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 610	118 537
	Dettes fiscales et sociales	DY	182 381	179 152
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	6 568	1 327	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	196 656	174 580
TOTAL (IV)	EC	634 097	628 940	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 146 481	1 096 135	
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	553 958	543 525	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	1 111 024	FH	FI	1 080 765
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 111 024	FK	FL	1 080 765	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	3 628		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	12 576	11 412	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 555	1 638	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 125 155	1 097 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	8 184	13 625	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	446 546	410 888	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	12 925	13 000	
	Salaires et traitements*				FY	326 929	327 744	
	Charges sociales (10)				FZ	137 975	154 245	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	42 876	36 101
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	7 984	1 050
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	9 068	11 499	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	992 486	968 152	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	132 669	129 291	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3 369	917	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	3 369	917	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 538	4 592	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 538	4 592	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(169)	(3 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	132 500	125 617	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

CA

Désignation de l'entreprise : <u>17 EXPERTISE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	599	479	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 099	479	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	19		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 519		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 580	479	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 892	28 674	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 135 623	1 098 840	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 030 435	1 001 418	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	105 188	97 421	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 526		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		1 519	7 099		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 146 480.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 111 023.94 Euros et dégagant un bénéfice de 105 188.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	348 830		
Installations générales agencements aménagements des constructions	221 551		6 431
Matériel de transport	63 980		37 989
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 470		
TOTAL	352 000		44 420
Autres participations	525		
Prêts, autres immobilisations financières	855		
TOTAL	1 380		
TOTAL GENERAL	702 211		44 420

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			348 830	348 830
Installations générales agencements aménagements constr.			227 982	227 982
Matériel de transport		19 446	82 522	82 522
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			66 470	66 470
TOTAL		19 446	376 974	376 974
Autres participations			525	525
Prêts, autres immobilisations financières			855	855
TOTAL			1 380	1 380
TOTAL GENERAL		19 446	727 184	727 184

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 064	1 424		7 488
Installations générales agencements aménagements constr.	74 715	15 311		90 026
Matériel de transport	34 779	18 102	19 427	33 454
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 402	8 039		57 441
TOTAL	158 896	41 452	19 427	180 921
TOTAL GENERAL	164 960	42 876	19 427	188 409

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 424				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	15 311				
Matériel de transport	18 102				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 039				
TOTAL	41 452				
TOTAL GENERAL	42 876				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	34 975				34 975
TOTAL	34 975				34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 050	7 984	1 050		7 984
TOTAL	1 050	7 984	1 050		7 984
TOTAL GENERAL	36 025	7 984	1 050		42 959
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 984	1 050		

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525	525	
Autres immobilisations financières	855	855	
Clients douteux ou litigieux	9 581	9 581	
Autres créances clients	105 519	105 519	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
Impôts sur les bénéfices	6 008	6 008	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 451	51 451	
Débiteurs divers	61 044	61 044	
Charges constatées d'avance	17 474	17 474	
TOTAL	255 274	255 274	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	61	61		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	116 774	36 635	80 139	
Fournisseurs et comptes rattachés	88 610	88 610		
Personnel et comptes rattachés	77 619	77 619		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 270	50 270		
Impôts sur les bénéfices	1 201	1 201		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 001	43 001		
Autres impôts taxes et assimilés	10 290	10 290		
Groupe et associés	43 047	43 047		
Autres dettes	6 568	6 568		
Produits constatés d'avance	196 656	196 656		
TOTAL	634 097	553 958	80 139	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 400			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 875			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	42 000
Total	42 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 842
Dettes fiscales et sociales	106 829
Autres dettes	6 506
Total	170 238

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 474
Total	17 474
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	196 656
Total	196 656

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	6
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros; cela concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.